



MAIRIE  
ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, PINET Françoise, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absents représentés : BOYOD Alain (pouvoir à Yannick LOMBARD) MILLON Justine (pouvoir à Gilles TOURTET), RODRIGUEZ Claudine (pouvoir à Françoise PINET) ROUX Laura (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

#### BUDGET DE LA COMMUNE

##### Fonctionnement

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 1 810 796.91 €.

Les propositions de dépenses prennent en compte les dépenses courantes, notamment :

- Les dépenses d'entretien de la voirie communale, les travaux sur les bâtiments, l'achat des repas pour la cantine, les dépenses de personnel qui prennent en compte l'évolution indiciaire de certains agents et ce conformément aux statuts de la fonction publique territoriale.
- Les charges de gestion courante
- Un virement prévisionnel à la section d'investissement d'un montant de 1 088 241.21 €

Concernant les recettes, les propositions d'inscription sont le report de l'excédent antérieur soit 1 033 586.91 € et les dotations de l'Etat (mêmes montants que l'an dernier car non connues à ce jour). Le budget est proposé avec le maintien de la fiscalité.

##### Investissement

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 1 978 259.56 €.

Les inscriptions concernent principalement la poursuite d'opérations déjà engagées à savoir les travaux liés à l'aménagement du Quartier du Parc, à l'aire de stationnement de la rue des jardins et à l'entrepôt communal. Des opérations nouvelles sont inscrites : la réfection du court de tennis et l'aménagement et l'équipement de salles de classe.

Il faut noter l'inscription du remboursement de l'emprunt à court terme de 500 000 € souscrit pour financer les travaux d'aménagement du quartier du parc.

Le budget est équilibré après l'intégration des subventions acquises, du remboursement du FCTVA et du virement de la section de fonctionnement.

**Le budget de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.**

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

##### Fonctionnement

Les dépenses et recettes en section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 281 712.54 €.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent le nettoyage des réservoirs, l'entretien des réseaux, l'achat de compteurs et la maintenance des installations.

Les recettes proviennent de la facturation d'eau aux abonnés. Les tarifs fixés par la commune pour 2022 restent identiques à ceux applicables en 2021.

### Investissement

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 364 831.90 €.

Les opérations concernent la poursuite des travaux d'élimination des eaux claires, les travaux du dévoiement de la conduite d'eau sous le pont SNCF du Pont la Dame, la réfection du réseau d'eau potable sur la RD 1075 au niveau du carrefour du serre Gras. Le solde des crédits est inscrit sur l'opération programmée à savoir l'extension des réseaux vers Aiguebelle. Cette opération ne sera réalisée qu'après étude de la faisabilité financière de l'opération au regard des subventions allouées.

Le budget est équilibré avec l'inscription des subventions acquises, le virement de la section d'exploitation, les amortissements et le remboursement du FCTVA.

**Le budget de l'eau et l'assainissement est voté à l'unanimité des membres présents.**

### BUDGET CAISSE DES ECOLES

#### Fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 8 500 €.

Les recettes équilibrent les dépenses par le versement de la subvention du budget de la commune soit 3 315.70 € et par la reprise de l'excédent de 2021.

Pas de section d'investissement.

**Le budget de la caisse des écoles est voté à l'unanimité des membres présents.**

### BUDGET ACTIONS JEUNESSE

#### Fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 360 427.80 €.

Les dépenses à caractère général intègrent notamment cette année les travaux d'entretien des locaux.

Les dépenses de personnel prennent en compte les augmentations d'échelons des personnels, le recrutement d'agents pour l'entretien des locaux et des équipements et du personnel saisonnier nécessaire aux activités.

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées par les prestations facturées aux familles, par les subventions de la CAF et la dotation versée par l'intercommunalité suite au transfert de la compétence Enfance/Jeunesse.

#### Investissement

Les propositions budgétaires de la section d'investissement équilibrées à hauteur de 27 400 € vont permettre l'acquisition de matériel informatique, de gros matériel pour les activités sportives et les travaux d'aménagement des locaux du service.

**Le budget Actions Jeunesse est voté à l'unanimité des membres présents.**

### SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Délibération à prendre pour le versement d'un montant de 3 315.70€.

Accord à l'unanimité.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

Madame le Maire informe que la loi des finances pour 2022 annonce une revalorisation des bases foncières de + 3,4 %. Elle propose le maintien des taux applicables en 2021, à savoir :

- Foncier bâti 42,82 %
- Foncier non bâti 126,05 %

Le produit fiscal attendu est de 313 440 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SOUS LA RD1075 (carrefour Serre Gras)**

Lors du conseil municipal du 25 novembre 2021 un dossier de demande de subvention relatif aux travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable sous la RD1075 (carrefour du Serre Gras) a été adressé avec le plan de financement suivant : Département 15 % et Agence de l'eau 30 %.

Suite à l'examen du dossier par les services du Département et de l'Agence de l'Eau le plan de financement a été revu comme suit : Département 20 % et Agence de l'Eau 50 %. Il convient de prendre une nouvelle délibération qui acte le nouveau plan de financement.

Accord à l'unanimité des membres présents.

La commune vient de recevoir de l'Agence de l'Eau l'arrêté attributif de la subvention d'un montant de 16 715 € soit 50 % du montant des travaux.

### **ECRITURES D'AMORTISSEMENT**

A la demande de la trésorerie il convient de joindre aux mandats et titres concernés les délibérations fixant les durées d'amortissement selon la nature des biens ainsi que la durée l'amortissement des subventions d'équipement (normalement suit le plan d'amortissement du bien auquel elles se rapportent).

#### **Budget eau et assainissement**

Madame le Maire propose de fixer la durée prévue initialement comme suit :

- Durée d'amortissement du réseau d'eau potable : 40 ans
- Durés d'amortissement du réseau d'assainissement : 60 ans

La délibération du 15 novembre 2002 est à réactualiser.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **Budget commune**

Madame le Maire propose de fixer à 5 ans la durée applicable aux amortissements des subventions d'équipement versées (par exemple le SYMEnergie05 dans le cadre de leur participation pour les travaux électriques)

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **PERSONNEL**

La mise en œuvre des dispositions prévues à l'article à l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 imposent aux collectivités territoriales de définir de nouvelles règles en matière de temps de travail et de nouveaux cycles de travail dans le respect de la durée légale de 1607 heures.

Courrier de la préfecture qui demande aux collectivités de prendre une délibération qui fixe le protocole du temps de travail.

Madame le Maire informe que la commune doit saisir le Comité Technique et attendre son avis sur le projet de délibération.

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LES EXERCICES 2018-2019-2020**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR LES EXERCICES 2018-2019-2020**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement. Ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet dédié.

Le rapport présente le territoire desservi, l'estimation de la population desservie, les volumes facturés, le linéaire de réseaux, la tarification.

#### Service eau potable

Indicateurs de performance renseignés : qualité de l'eau, indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, indicateurs de performance du réseau, indice d'avancement de protection des ressources en eau, financement des investissements.

#### Service assainissement :

Indicateurs de performance renseignés : taux de desserte par le réseau : ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage, indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, conformité des équipements, financement des investissements.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ QUI SOUHAITE ÉCHANGER DES PARCELLES LUI APPARTENANT AVEC DES PARCELLES COMMUNALES**

Proposition de l'échange des parcelles proposée par l'administré :

- Parcelles appartenant à la famille Edmond ROUX : section A 304-305, section B 155-156, section H 700-701-758 pour une superficie totale 91 901 m<sup>2</sup>.
- Parcelles communales : section A 61-97-100-101 pour une superficie totale 43 890 m<sup>2</sup>.

Le principe de cet échange est retenu. Afin de conforter la décision des élus, une visite des sites serait pertinente. Dans l'attente d'un examen sur place des parcelles concernées, la décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **DONATION PERRAMOND**

Madame le Maire propose de régulariser l'acte notarié concernant la donation à la commune de diverses parcelles de terrain appartenant à Monsieur PERRAMOND pour une superficie totale de 35 452 m<sup>2</sup>.

Les formalités nécessaires pour obtenir cette autorisation n'ont jamais été effectuées, et en conséquence, l'acte de donation n'a pu être publié à la Conservation des Hypothèques de Gap. Il convient donc d'accepter définitivement cette donation afin de parvenir à sa publication.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que le règlement actuel du cimetière avait été approuvé par délibération en date du 22 juin 2007. Elle propose de mettre à jour ce document, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives sur le choix du cimetière, l'emplacement des concessions et la dimension des emplacements, ceci pour éviter tout empiètement sur les autres sépultures. Les travaux ne peuvent être engagés sans déclaration souscrite auprès de la mairie.

Ce règlement sera à remettre à chaque nouveau concessionnaire et aux pompes funèbres.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## OFFICE NATIONAL DES FORETS

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu de porter à la connaissance des communes propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette 2023.

Les coupes proposées pour l'année 2023 concernent les parcelles 19-20 (Glacières) et 25-26 (Eygaux)

Accord à l'unanimité des membres présents.

## ACTIONS JEUNESSE

### Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

Proposition de créer un poste de 3 heures hebdomadaire (entretien des locaux occupés par le service actions jeunesse) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Comme l'an dernier Madame le Maire propose de créer un poste d'agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### Recrutement d'un maître-nageur sauveteur

A compter de cette année la commune assure entièrement la gestion de la piscine du Chevalet. Madame le Maire propose de recruter un maître-nageur sauveteur, en se rapprochant des associations adhérant à la Fédération Nationale Profession Sports qui proposent ces emplois. Une convention d'adhésion sera nécessaire pour pourvoir au recrutement.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### Subvention exceptionnelle à l'association Buëch qui Bouge

Le voyage prévu au Canada avant la pandémie a été reporté à cette année ce qui a impliqué un surcoût dans les billets d'avion. Madame le Maire propose de prendre en charge le surcoût des billets des deux encadrants du service actions jeunesse, soit  $110 \text{ €} \times 2 = 220 \text{ €}$

Accord à l'unanimité des membres présents.

### Convention de partenariat avec l'Ecole des Arts de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Une journée d'ateliers et d'animations musicales est proposée par les professeurs de l'Ecole des Arts le mercredi 18 mai 2022. Aucune participation financière n'est demandée.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ELECTIONS PRESIDENIELLES

Organisation du bureau de vote et du dépouillement.

### PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune envisage d'aménager l'espace public situé devant la mairie et derrière l'église. Cet aménagement a fait l'objet d'un emplacement réservé lors de la révision générale du plan local d'urbanisme. Alain FROGET et

Sébastien SIMION, délégués à l'urbanisme, sont chargés de contacter le bureau d'études pour connaître la procédure administrative (révision ou modification du PLU).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY**

La prochaine réunion du conseil communautaire est prévue mardi 12 avril, l'ordre du jour porte notamment sur le vote des budgets.

#### **PERSONNEL**

Une annonce sur le recrutement des saisonniers sera diffusée sur Panneau Pocket est affichée en mairie.

#### **SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Courrier du SYME05 qui indique que l'éclairage public représente plus de 40 % des consommations d'électricité des collectivités. Statistiquement 40 % des équipements ont plus de 25 ans. Il est donc important d'accélérer la rénovation des installations vieillissantes, de les rendre moins énergivores et de limiter la pollution lumineuse induite.

Le SYME05 peut assumer « à la carte » des services de mandat de maîtrise d'ouvrage avec financements et la prise de compétence en lieu et place des communes membres dans le domaine de l'éclairage public. Dans ce cadre le SYME05 propose de faire acte de candidature au programme national « Lum'acte » (dispositif d'aides qui a pour objectif de faciliter la rénovation de plus de 2.5 millions points lumineux en France). Les collectivités lauréates pourront notamment s'engager dans la mise en place de Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière (SDAL).

Une enquête sur les actions envisagées par la commune est à renvoyer.

#### **MAISON DU PARC**

Le logement communal situé au 2<sup>ème</sup> étage sera libre au 1<sup>er</sup> juin.

La séance est levée à 19 heures 30.